

ONDE: Passages & changement d'année

Les Passages

Les passages des élèves sur Onde s'effectuent sur le mois de juin.

1.1 Ouvrir le menu Elèves/Passage



1.2 Enregistrer globalement les passages pour les élèves. Enregistrer globalement les passages de niveau



Indiquer la classe pour faire afficher les élèves, puis claiquer sur la loupe. 1.3



Cocher l'encoche en haut de colonne pour sélectionner tous les élèves. Décocher 1.4 les coches en face des élèves bénéficiant d'un passage autre ou quittant l'école.



Élève(s) quittant l'école Si des élèves quittent l'école à la rentrée prochaine, refaire la manipulation de passage en les cochant spécifiquement, puis en cochant la case « Elèves quittant l'école ». Ils seront automatiquement radiés de Onde à compter la rentrée suivante. A cet instant, ils pourront ainsi être admis pour l'an prochain par leur nouvelle école.

>Les élèves en GS et CM2 verront la case « Quittant l'école » automatiquement cochée. (décocher si cas contraire ou pour attente de traitement ultérieur)

Attention : les élèves de GS d'une école primaire qui passent en CP auront automatiquement la case « quittant l'école » cochée, impossible à retirer. Afin de la décocher, il sera nécessaire que la structure de l'école soit préalablement créée pour 2024/2025 avant la réalisation des passages. Cf 2. Duplication des classes.

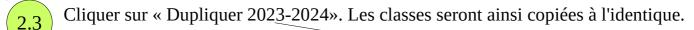
Il est toujours possible de modifier une décision de passage avant la fin d'année scolaire en choisissant le menu Elève / Passage / Enregistrer-Mettre à jour 1.7 un passage de niveau.



Fraternité

Duplication des Classes

- 2.1 Cliquer sur le Menu Ecole / Classes et Regroupements
- Choisir l'année scolaire prochaine avec le menu déroulant puis le bouton Loupe.



CLASSES

Dupliquer 2019-2020 Nouveau

Si changements déjà connus dans leurs compositions, vous pouvez désormais éventuellement modifier les enseignants rattachés aux classes, ainsi que les nouveaux niveaux répartis.







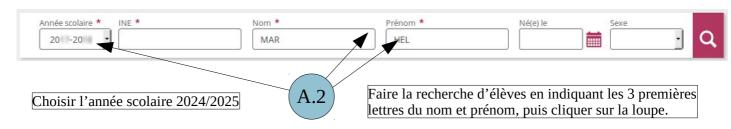


Nouveaux élèves sur l'école à la rentée (hors TPS/PS)

A. Si l'inscription est réalisée directement par le directeur sous Onde : admission des élèves de façon individuelle pour un ou quelques élèves.

A.1 Sélectionner le menu Elèves/Admission/Gestion individuelle/Enregistrement des nouvelles admissions.





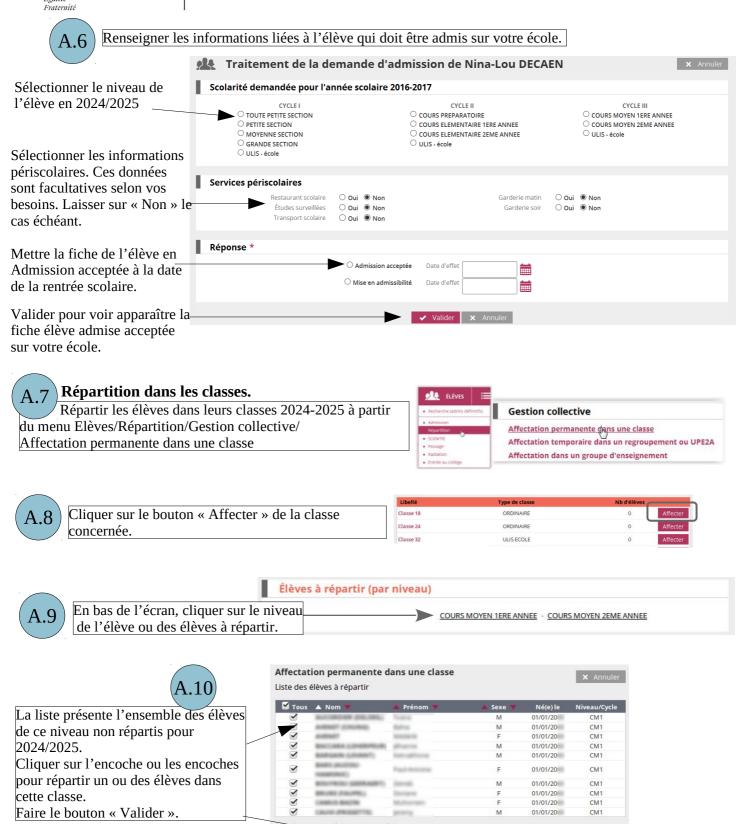
A.3 Si une fiche élève est disponible pour être admise sur votre école, elle apparaitra sur la liste affichée. Dans le cas contraire, cliquer sur le bouton « continuer la recherche » jusqu'à voir afficher l'élève recherché.

(A.4)

Si aucune fiche élève n'apparaît, le bouton « continuer la recherche » se modifie en « nouveau ». Si l'élève vient d'un autre département et n'a pas de fiche, cliquer dessus pour la créer. Si l'élève vient du département et n'a pas encore été radié par son école d'origine, contacter cette dernière pour qu'elle procède à son passage avant de récupérer sa fiche.

Nouveau



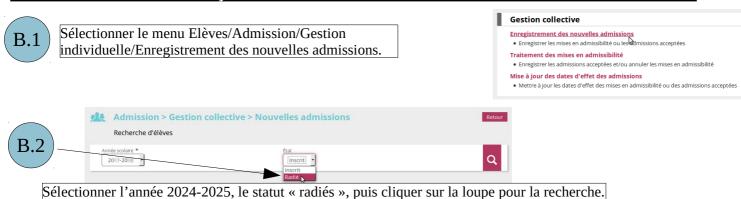


Note : cette répartition pourra être modifiée si changement ultérieur. Elle permettra d'ores et déjà l'impression première des classes pour l'année prochaine.

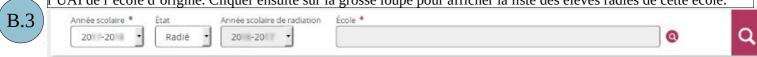
A.11 L'admission définitive de la fiche élève se fera <u>uniquement à la rentrée de septembre après</u> <u>constat de présence de l'élève</u>. (Menu Elèves/Admission/Gestion de l'admission définitive)



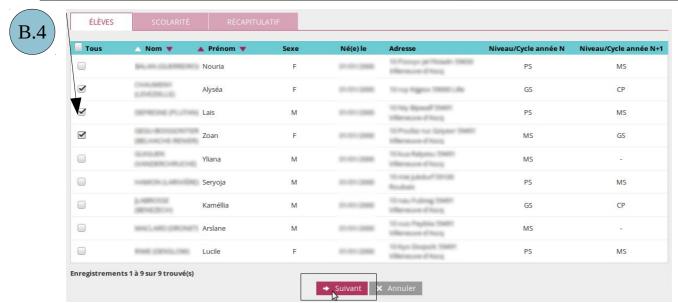
B. Si l'inscription est réalisée directement par le directeur sous Onde : admission des élèves de façon collective d'une école maternelle vers l'élémentaire.



Choisir l'école dont proviennent les élèves par son UAI (N° identification). La petite loupe permettra une recherche de l'UAI de l'école d'origine. Cliquer ensuite sur la grosse loupe pour afficher la liste des élèves radiés de cette école.

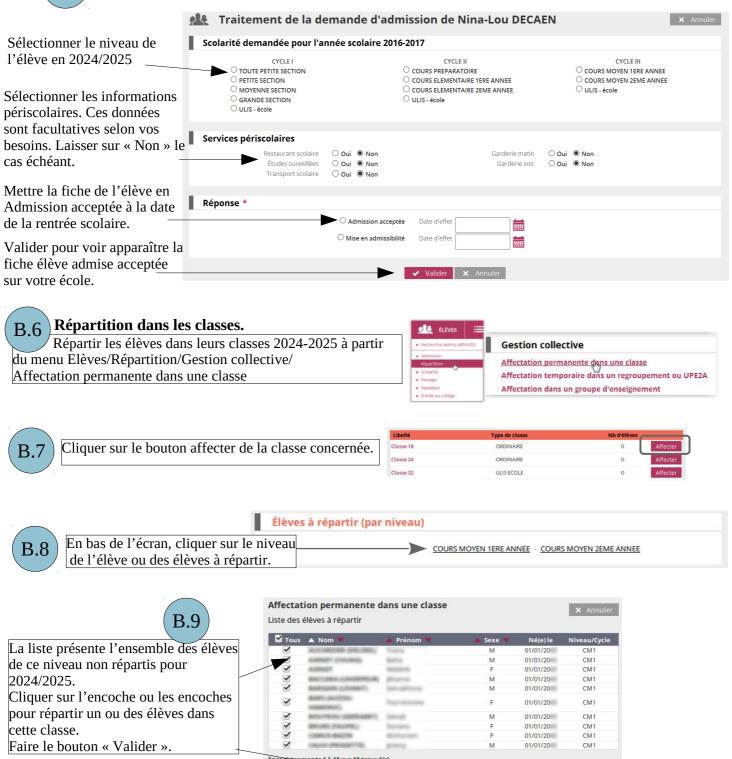


Cliquer sur les élèves à admettre sur votre école en 2024/2025 avec le même niveau (expl : GS), puis faire « suivant ». Cliquer sur « tous » en haut de la colonne pour sélectionner toutes les lignes.



Fraternité

B.5 Renseigner les informations liées à l'élève qui doit être admis sur votre école.



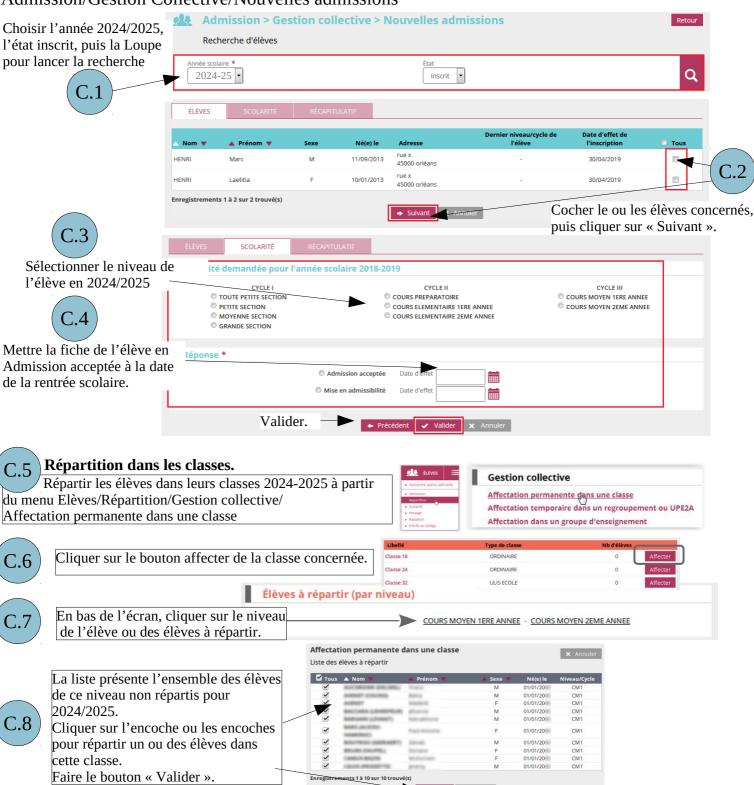
Note : cette répartition pourra être modifiée si changement ultérieur. Elle permettra d'ores et déjà l'impression première des classes pour l'année prochaine.

B.10 L'admission définitive de la fiche élève se fera <u>uniquement à la rentrée de septembre après</u> <u>constat de présence de l'élève</u>. (Menu Elèves/Admission/Gestion de l'admission définitive)

Fraternite

C. Si l'inscription est réalisée directement par la mairie

Les fiches élèves seront disponibles à l'état d'inscrit pour le directeur par le menu Admission/Gestion Collective/Nouvelles admissions



Note : cette répartition pourra être modifiée si changement ultérieur. Elle permettra d'ores et déjà l'impression première des classes pour l'année prochaine.

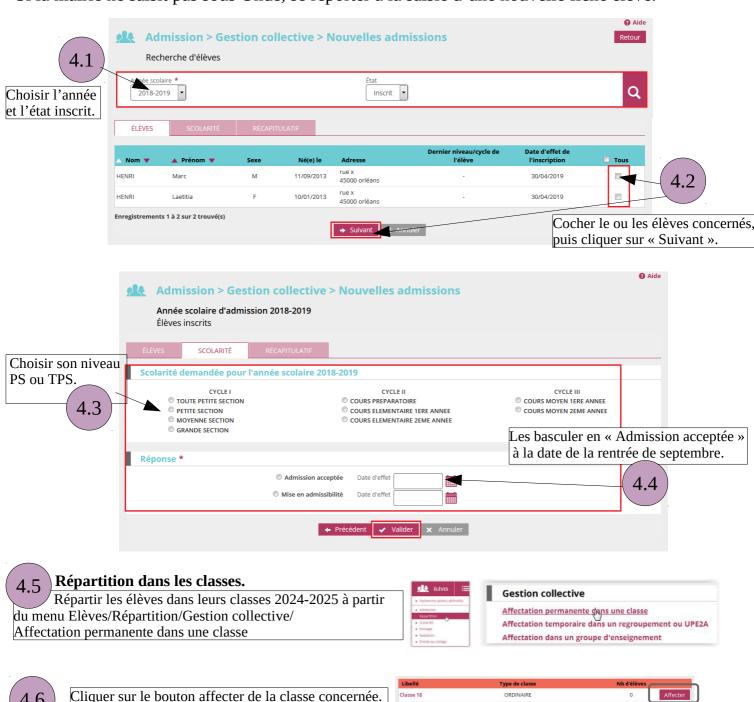
C.9 L'admission définitive de la fiche élève se fera <u>uniquement à la rentrée de septembre après</u> <u>constat de présence de l'élève</u>. (Menu Elèves/Admission/Gestion de l'admission définitive)



TPS/PS avec inscription ONDE mairie

Les nouveaux élèves en PS ou TPS non encore scolarisés feront l'objet d'une attention toute particulière lors de la création de leur fiche sous Onde. Les éléments renseignés seront en effet utilisés par le logiciel pour la création de leur nouvel INE (Numéro élève unique)

Lors de l'inscription par la mairie sous Onde, les fiches seront disponibles à l'état d'inscrit par le menu Admission/Gestion Collective/Nouvelles admissions. Si la mairie ne saisit pas sous Onde, se reporter à la saisie d'une nouvelle fiche élève.



ULIS ECOLE



Élèves à répartir (par niveau) En bas de l'écran, cliquer sur le niveau COURS MOYEN 1ERE ANNEE - COURS MOYEN 2EME ANNEE de l'élève ou des élèves à répartir. Affectation permanente dans une classe × Annuler Liste des élèves à répartir La liste présente l'ensemble des élèves 01/01/20 01/01/20 01/01/20 de ce niveau non répartis pour CM1 CM1 2024/2025. CM1 CM1 01/01/20 4.8 Cliquer sur l'encoche ou les encoches 01/01/20 CM1 pour répartir un ou des élèves dans cette classe. Faire le bouton « Valider ».

Note : cette répartition pourra être modifiée si changement ultérieur. Elle permettra d'ores et déjà l'impression première des classes pour l'année prochaine.

L'admission définitive de la fiche élève se fera <u>uniquement à la rentrée de septembre après</u> <u>constat de présence de l'élève</u>. (Menu Elèves/Admission/Gestion de l'admission définitive)